

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000193

Séance du vendredi 16 février 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Brailles :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENO **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **La Vèze :** Philippe CHANAU **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Annick CHARPY **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 11.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOU, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 11.1), F. MONNEUR., F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 11.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 11.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

Objet : Demandes de subventions pour la réalisation de logements locatifs privés

Demandes de subventions pour la réalisation de logements locatifs privés

Rapporteur : **Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2007	Montant BP 2007 : 74 650,00 €
Imputation : 2042	Montant de l'opération : 50 819,40 €
	Solde après cette opération : 23 830,60 €

Résumé :

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé ». Les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier de subventions de la CAGB pour leurs opérations de création et de réhabilitation de logements dès lors qu'ils s'engagent à pratiquer des loyers conventionnés au moins inférieurs à 40 % du prix du marché.

Le présent rapport porte sur l'engagement de subventions prévisionnelles à hauteur 50 819,40 € en faveur de propriétaires bailleurs privés et concerne 13 logements.

Le prestataire qui assure l'animation de cette action a déposé les demandes de financements suivantes :

Demandeur : **Monsieur et Madame SOUSA**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration de deux logements locatifs (2 type 3) situés 99, rue de Vesoul à Besançon.

Nature de l'opération : Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **9 667,50 €**

Demandeur : **Monsieur Jean-Alain FAURE**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration de deux logements locatifs (1 type 2 et 1 type 4) situés 25, rue de Vesoul à Besançon.

Nature de l'opération : PST – Programme Social Thématique

Subvention prévisionnelle* : **5 643,40 €**

Demandeur : **Monsieur Ludovic HUMBERT-DROZ**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif (type 3) situé 44, rue de Belfort à Besançon.

Nature de l'opération : Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **5 200,00 €**

Demandeur : **SCI LIZO – Monsieur Alexandre DUB**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif (type 3) situé 44 rue de Belfort à Besançon.

Nature de l'opération : Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **4 875,00 €**

Demandeur : **SCI VALLÉE COMTOISE – Monsieur Alain LAURENT**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration de cinq logements locatifs (1 type 2 et 4 type 3) situés rue de la Vallée à Miserey-Salines.

Nature de l'opération : Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle * : **17 793,30 €**

Demandeur : **Monsieur Alain LENTZ**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration de deux logements locatifs (type 2) situés 8, rue de l'Industrie à Besançon.

Nature de l'opération : PST – Programme Social Thématique

Subvention prévisionnelle * : **7 640,20 €**

Soient au total pour ces dossiers : 13 logements locatifs financés.

* : il s'agit d'un montant de subvention **prévisionnel** à la date d'engagement du dossier par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'engagement des subventions à la réhabilitation de logements privés, d'un montant total de 50 819,40 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

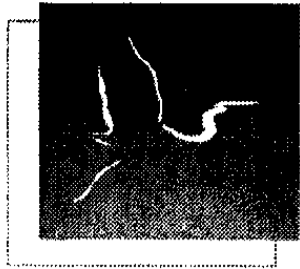
Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le



27 FEV. 2007



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

PROGRAMME D'INTERET GENERAL : REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS LOCATIFS, A MISEREY SALINES

Demandeur

SCI VALLÉE COMTOISE - Monsieur Alain LAURENT

Nature de la demande

Subvention d'équilibre, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'aménagement de 5 logements locatifs (1 type 2 et 4 type 3) situés rue de la Vallée à Miserey Salines. (Surface habitable totale : 338 m²).

Règlement de référence de la CAGB

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

Condition d'attribution

Soutien financier à la production de logements financés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général :
Montant de subvention : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Plan de financement

	En euros	% opération
Montant total de travaux	328 725,00	100,00%
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	177 933,00	54,13%
Subvention CAGB : 10 %	17 793,30	5,41%
Subvention ANAH	97 863,00	29,77%

Observations

- **Coût / m² de surface habitable : 973 euros.**
- Nature des travaux réalisés : installation de chaudières gaz et de radiateurs, rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique intérieure et des parties communes, travaux de plomberie...



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

PROGRAMME D'INTERET GENERAL : AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT LOCATIF ACCESSIBLE, RUE DE BELFORT A BESANÇON

Demandeur

Monsieur Ludovic HUMBERT-DROZ

Nature de la demande

Subvention d'équilibre, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'aménagement d'un logement locatif de type 3 à l'intérieur d'un local vacant situé 44, rue de Belfort à Besançon. (Surface habitable totale : 72 m²).

Règlement de référence de la CAGB

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

Condition d'attribution

Soutien financier à la production de logements financés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général :

Montant de subvention : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

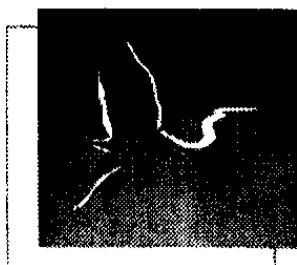
La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Plan de financement

	En euros	% opération
Montant total de travaux	68 379,00	100,00%
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	52 000,00	76,05%
Subvention CAGB : 10 %	5 200,00	7,60%
Subvention ANAH	28 600,00	41,83%

Observations

- **Coût / m² de surface habitable : 950 euros.**
- Nature des travaux réalisés : rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique intérieure et des parties communes, travaux de plomberie, réfection de la terrasse (21 m²)...
- Ce logement fait partie d'un ensemble de logements locatifs accessibles aux personnes handicapées. La terrasse est aussi accessible.



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

PROGRAMME D'INTERET GENERAL : AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT LOCATIF ACCESSIBLE, RUE DE BELFORT A BESANÇON

Demandeur

SCI LIZO – Monsieur Alexandre DUB

Nature de la demande

Subvention d'équilibre, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'aménagement d'un logement locatif de type 3 à l'intérieur d'un local vacant situé 44, rue de Belfort à Besançon. (Surface habitable totale : 75 m²).

Règlement de référence de la CAGB

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

Condition d'attribution

Soutien financier à la production de logements financés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général :
Montant de subvention : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

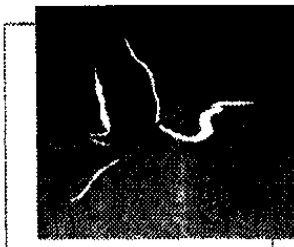
La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Plan de financement

	En euros	% opération
Montant total de travaux	79 056,00	100,00%
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	48 750,00	61,67%
Subvention CAGB : 10 %	4 875,00	6,17%
Subvention ANAH	26 812,50	33,92%

Observations

- **Coût / m² de surface habitable : 1054 euros.**
- Nature des travaux réalisés : rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique intérieure et des parties communes, travaux de plomberie, réfection de la terrasse (21m²)...
- Ce logement fait partie d'un ensemble de logements locatifs accessibles aux personnes handicapées. La terrasse est aussi accessible.



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

PROGRAMME D'INTERET GENERAL : REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS, RUE DE VESOUL A BESANÇON

Demandeur

Monsieur Rosendo SOUSA

Nature de la demande

Subvention d'équilibre, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration de deux logements locatifs, de type 3, dont un vacant depuis plus de 12 mois, et situés 99, rue de Vesoul à Besançon. (Surface habitable totale : 129 m²).

Règlement de référence de la CAGB

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

Condition d'attribution

Soutien financier à la production de logements financés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général :
Montant de subvention : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

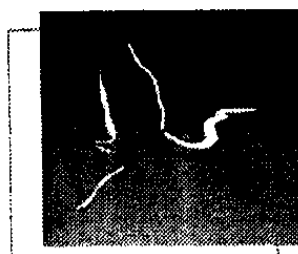
La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Plan de financement

	En euros	% opération
Montant total de travaux	126 060,50	100,00%
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	96 675,00	76,69%
Subvention CAGB : 10 %	9 667,50	7,67%
Subvention ANAH	58 170,98	46,15%

Observations

- **Coût / m² de surface habitable : 977 euros.**
- Nature des travaux réalisés : installation de chaudières gaz et de radiateurs, rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique intérieure et des parties communes, travaux de plomberie...



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

PROGRAMME SOCIAL THEMATIQUE : REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS, RUE DE L'INDUSTRIE A BESANÇON

Demandeur

Monsieur Alain LENTZ

Nature de la demande

Subvention d'équilibre, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration de deux logements locatifs, de type 2, vacants depuis plus de 12 mois, et situés 8, rue de l'Industrie à Besançon. (Surface habitable totale : 93 m²).

Règlement de référence de la CAGB

Fiche action 3 du Programme Local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

Condition d'attribution

Soutien financier à la production de logements financés dans le cadre du Programme Social Thématique :
Montant de subvention : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

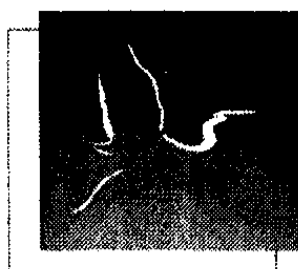
La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Plan de financement

	En euros	% opération
Montant total de travaux	128 702,00	100,00%
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	76 402,00	59,36%
Subvention CAGB : 10 %	7 640,20	5,94%
Subvention ANAH	67 301,82	52,29%

Observations

- **Coût / m² de surface habitable : 1 383 euros.**
- Nature des travaux réalisés : rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique intérieure et des parties communes, travaux de plomberie...



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

PROGRAMME SOCIAL THEMATIQUE : REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS, RUE DE VESOUL A BESANÇON

Demandeur

Monsieur Jean-Alain FAURE

Nature de la demande

Subvention d'équilibre, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration de deux logements locatifs, de type 2 et de type 4, vacants depuis plus de 12 mois, et situés 25, rue de Vesoul à Besançon. (Surface habitable totale : 99 m²).

Règlement de référence de la CAGB

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

Condition d'attribution

Soutien financier à la production de logements financés dans le cadre du Programme Social Thématique :
Montant de subvention : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acceptation du dossier par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Plan de financement

	En euros	% opération
Montant total de travaux	61 196,00	100,00%
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	56 434,00	92,22%
Subvention CAGB : 10 %	5 643,40	9,22%
Subvention ANAH	52 325,00	85,50%

Observations

- **Coût / m² de surface habitable : 618 euros.**
- Nature des travaux réalisés : rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique intérieure et des parties communes, travaux de plomberie...